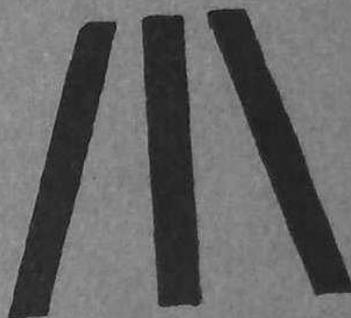


1963

Kentan Trimiziad
Premier Trimestre



Niverenn 32
Numéro 32

An Teirbann

DASTUMADENN DRIMIZIEK
SKOL-VEUR DROUZED, BARZHED
HAG OVIZION BREIZH

KRENNAD

- | | |
|---|----|
| ☆ Kernow gant Erwan a Gerne | 1 |
| ☆ Pour Lian Rujedenn par Velleda | 2 |
| ☆ The lake of the proud trout by I. Colquhoun | 3 |
| ☆ Ar C'hevre Keltiek gant Aldrig a Naoned | 4 |
| ☆ Hommage au grand Bertrand d'Argentré | 6 |
| ☆ Les Séries du "Barzaz-Breiz" par Kalodan | 13 |
| ☆ Nouvelles du Maghreb | 24 |
| ☆ Keleier | 27 |

REVUE TRIMESTRIELLE
" GORSEDD "

70, AVENUE DU PLESSIS-TISON . NANTES

Levriou e gwerzh e ti ar C'horsedd.

Chal ha Dichal gant Roperzh ar Mason, Brezoneg hepken.	5,00 F.
divyezhek	6,00 F.
Compte rendu de la visite des Gallois en 1947	1,00 F.
François Vallée par Roh-Vur	2,00 F.
La Roche-Derrien par Roh-Vur	5,00 F.
Supplément au Dictionnaire Français-Breton de Vallée	5,00 F.
Anciens numéros d'an Tribann chacun	1,50 F.
Grammaire Française et Grammaire Bretonne (étude de 20 pages) par Vallée et R. Le Roux	0,50 F.
Notes de Grammaire Bretonne par F. Vallée	0,50 F.
Lidou Meur Gorsedd Breizh	3,00 F.

Prière d'ajouter 10 % pour frais de poste

Les articles insérés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas obligatoirement l'opinion du Gorsedd.

Abonnement à « An Tribann »

Il est fixé à 10 F comme la cotisation minimum des Bardes. Nos confrères n'ont que leur cotisation à verser naturellement. Toute cotisation versée compte à partir du 1^{er} janvier de l'année en cours.

Insignes Bardiques 2,50 F.
(réservés aux seuls membres du Gorsedd ayant régulièrement reçu l'investiture.)

Tous les fonds doivent être adressés au

« GORSEDD »
70, Avenue du Plessis-Tison, Nantes
C.C. 1907-81 Nantes

Le Gérant, direct. de la publ. : P. LOISEL Dépôt légal : -1962

COMMISSION PARITAIRE DES PAPIERS DE PRESSE
N° 36 534

KERNOW

Eus ar ragenez-hont
E-kichen an Devon
E santer ene don
Keltiegez gwirion.

En ar ragenez-hont
Kroaz-hent an holl Gelted
Ha tud deus an holl bed
E kaver gwall vont-dont.

Daoust dit beza, hervez,
Eur bez evit ar yez,
Dre da holl gontelez
Peusgompez
E heller santout red
Ar spered
Henvel ouz eun avel
Santel.

Dolly Pentraeth, ar yez,
Oa ganit alies,
A oa' vidout eur joa.
N'ema ket maro c'hoia !

Rak tud deus ar c'hontre
Awenet, entanet,
'Gerz araok a-neve
O yez, en da Neved !

Erwan a GERNE.

Pour LIAN RUJEDENN

Dieu !
Faites que demain je me lave dans une herbe mouillée
Au lever
Quand le soleil se tient dans la rosée !

Faites que j'absorbe son feu
Faites qu'il brûle un mal indélébile :
Celui de mal aimer.

Faites que j'aime la terre
Sans souffrance
Quand la nuit a levé sa pellicule d'ombre.

Faites que j'aime le monde
Faites que le monde me soulève
Quand le vent souffle d'âme.
Longe ma taille.
Faites qu'avec le monde je ne fasse plus qu'un.

Ma volonté arrachée au lit sableux de la rivière
Qui mène à bout de peine un filet d'eau jusqu'à la mer
Un filet d'eau voulant rejoindre l'infini de l'eau !

VELLEDA
Rabat, 1961.

ELWAN e GERNÉ

THE LAKE OF THE PROUD TROUT

I will not listen to the fish-eagle's cries,
I will not look at the dancing coloured flies ;
To threat nor cunning bait I will not rise,
For claw and hook bring blood to my golden eyes.

The berry of the hazel has faded long ago,
And I must dive centrewards where dark currents flow ;
Far from the menace of the wind-dried shore,
Where berry and fly and eagle can harry me no more.

ITHEL COLQUHOUN.



AR C'HEVRE KELTIK

THE CELTIC LEAGUE

Ur c'hevre a zo bet savet etre ce broadelourion an holl vroioù keltiek. Krouet eo bet gant dileuridi eus Breizh, Iwerzhon, Kembre hag Alba évit harpan an holl Gelted da c'hounid o gwirioù broadel war bep tachenn : sevenadurel, arboellerezhel ha politikel. Ne chomimp ket, ni Drouized, Barzhed hag Ovizion, urzhiet abaoe pell en ur C'hevre predenek dindan evezhiadur un Arc'hdrouiz, hep bezan entanet gant ur seurt degouezh ken pouezus.

Gouzout a reomp n'hon eus netra da ober war dachennou'zo, gwelet pep hini he-unan-penn hepmuiken. Hogen pegen strizh e vefe meizh un den ma ne welfe ket ul levezon etre berzhioù-mat ha kolloù ur strollad ha berzhioù-mat ha kolloù unan all. Pep tra a zo liammet. Da skouer, ne welomp ket trec'h ar yezh hep ur spered broadel, ar spered broadel hep an Istor hag an Istor hep ar skol. Da skouer c'hoazh, ne gomprenomp ket ar yezh hep ar skol, ar skol hep ur Stad, hag ur Stad hep an arboellerezh. Da skouer, ur wech all, c'hoazh, ne zisrannomp ket ar yezh diouzh ar brederouriezh, ar brederouriezh diouzh al Lennegezh hag al Lennegezh diouzh ur brezhonegva gwerinel. Bez' e c'hellfemp kenderc'hel e-pad pell evelse.

Bro-C'hall, pa oa en arvar da goll ar seurt « ene » he doa savet abaoe penn kentan hec'h istor aozet, he deus kavet skoazell ar strolladoù relijiel pe brederouriezhel n'o doa ket da deurel ur sell war bolitikerezh an devezhiou a beoc'h.

Dalc'homp sonj eus ar « Resistans » a oa un afer a « warez an talvoudegezhioù speredel ». Hag aon hor befe rak difenn hor re ?

Evel ma lavare Kadvan en Tribann niv. 29 : « En hon tour e chomfemp, pa'z eus ul lazhidigezh-vro dirak hon daoulagad... ? » Tost int bet atav an Drouized ouzh ar vuhez bemdeiziek évit gwelout ma kenglote oc'h uhelvennad gant obererezh uhelidi ar Vroadoù.

Seul gwech ez eus bet kevredigezhioù etrekeltiek er c'hantved tremenet hag e derou an c'hantved-man, seul gwech e vene-gomp tud ar Goursezoù. Hag int alies e penn an divizoù. Kontet

hon eus dija diwar-benn-se. Ret eo degas an traoù-se da goun hor c'henvreudeur meur a wech evit rein lusk d'hon emzav.

E gwirionez, skuizh omp da grignat tammig-ha-tammig tachenn ar sevenadur latin strewet dre hor Bro ha adkregin adarre d'an hevelep lec'hioù ha gant an hevelep rummadoù-tud. Abaoe pegeit e reomp al labour-se ?

Un druezh eo gwelout an taolioù-esae evit kempenn an talbenn « unvan ha disrannus » eus ar Gelted e-kreiz un Europa on tont da vezan hor « Stadou-Unanet » evel re an Amerika.

Hor Sevenadur n'eo ket hendraouriezh : ne vevo ket ma n'eman ket e don kalon hor bobl. Ne gredan ket en ur sevenadur kresket e spered un nebeut a genedourion, evel ur vleunienn dibaot damantet en ul lec'h kuzh pell diouzh daoulagad an engroez.

Un oberenn, hep he far, n'hell ket bezan frouezh ijinet an enklask-spered, met fleurenn emskiant ar bobl dre c'her ar re awenet.

Penaos gwirziennan pep hadenn a zo taolet, neuze ? N'eus nemet ur STERN evit o diazezan hag evit o gwarezin. Stumm ur vroad hon eus ezhomm. Stumm digabestr, kevredel pe emren e-kenver Bro-C'hall ? N'omp ket evit alian an dud. Se a zo afer peb hini ac'hanomp.

Skoet eo bet va sonj gant ur pennad-skrid eus al leor « Scènes et doctrines du nationalisme » e kavomp ennan meur a vouedenn evit magan hor c'harantezh-vro. Gouzout a ran ha n'eo ket bet digemm preder Maurice BARRES. Met un dudi eo lenn ar pezh a skriv diwar-benn manati armeniat San-Lazzaro, e-kichen Venezia. Ur greizenn e oa eus dibab ar re a vire broadelezh Armenia. Menec'h Sant-Benead n'o deus ket diskouezet un hent politikel, met kennerzhed o brogarantez. Evito Bro-Armeni he deus he zonkadur war an douar. Hag an tonkadur n'eo ket echu c'hoazh. Ur gredenn start eo he deus ar bobl ur roll da c'hoari, ur roll eurus. Un nor burzhudus en em zigoro. An nor-se ne chomo ket serret war alc'houezioù. Hag unan eus an alc'houezioù-se a zo : un diorroadur broadel, un diorroadur harpet gant ar brederouriezh... Hag hon defe nebeutoc'h a galon eget ar Furien-se ?

Setu perak e welomp gant plijadur ar C'hevre Keltiek, frouezhenn ar wezenn hon eus sanket e-barzh douar Keltia er c'hantved tremenet, mont war vrasaat.

Buhez hir ha mat d'ar « Celtic League » !

ALDRIG A NAONED
Drouiz an Tribann

Hommage au grand BERTRAND D'ARGENTRE

Bertrand d'Argentré, né à Vitré en la Saint Yves 1519, fut selon J. LEJEAN (cf. « La Bretagne, son Histoire, ses historiens ») l'Homme de la Résistance légale à la France au XVI^e siècle. « Hérodote breton » selon d'autres auteurs, il publia à 23 ans sa première Histoire de Bretagne avant de devenir l'historien officiel de notre pays, les Etats de Bretagne l'ayant mandaté par le vote d'une Loi, en 1580 à Ploërmel, pour rédiger une somme historique qui devait rester jusqu'en 1790 la Bible bretonne. Cet ouvrage devait d'ailleurs être saisi d'ordre d'un « Lit de Justice royal » tenu à Paris en 1585, aux motifs formulés par le Procureur général de Guesles du Parlement de Paris, qu'il « contenait des faits contre la dignité... du nom de français ». Notons qu'il y défendait farouchement la langue bretonne « antique langue des gaulois » pour lui, avec des arguments stupéfiants pour l'époque, qui préfigurent la philologie moderne ; il fut le premier à proclamer l'identité du Breton avec le Celtique ancien. C'est dans cet ouvrage qu'il lança la formule : « Que les Français aient leur Droit, nous nous gardons nos coutumes propres. » C'est sous l'empire de ce principe qu'il devait rédiger les Lois bretonnes dénaturées au lendemain de la mort d'Anne de Bretagne par un Gouvernement officiellement breton, mais constitué par les créatures du Duc qui n'était autre que le Roi de France. Ce Monument légal, publié et adopté par les Etats, représentait un effort extraordinaire de reconstitution de la Société celtique, en plein XVI^e siècle, par un visionnaire de génie. L'on en compare avec stupéfaction les dispositions avec celles des Codes gallois du XI^e siècle et des coutumiers gaéliques de l'an 800. Mais chose plus extraordinaire encore, l'article 218 de la Coutume argentréenne (De statutis personalibus et realibus), ainsi que le fait remarquer le professeur Battifol dans son Traité de Droit international, a déterminé la règle du Conflit des Lois et partant, l'apparition du Droit international et ce, par un processus intellectuel de défense de l'intégrité de la personnalité juridique des citoyens bretons. Ses principes devaient inspirer les Hollandais Paul et Jean Voet, puis Ulrich Hubert au XVII^e siècle, puis à travers l'Angleterre, l'Américain Story pour établir les relations inter-

Etats au sein des U.S.A. Le système argentréen ne devait revenir en Europe qu'en 1843 avec le Traité de Foelix et le Manuel de Weiss de 1886. « Bertrand d'Argentré eut tout d'abord plus de succès au Bays-Bas qu'en France ! » devait écrire Lerestour-Pigeonnière. Le XX^e siècle l'a vengé sur ce point, puisqu'il reconnaît universellement son système et que les plus grands auteurs lui reconnaissent le mérite d'avoir « su voir la conséquence de la Loi pour la personne sociale collective et pour son bon sens » (cf Battifol opus précité).

Sa vertu civique et bretonne se mesure à trois faits : En 1570, le Roi de France Charles IX désirant le connaître, dut venir le voir et se vit refuser l'offre de la sinécure dorée de « Maître des requêtes de l'Hostel ». Sénéchal de Rennes, il ordonna en 1572 l'expulsion des cordeliers prêchant en Carême l'extermination des protestants, parce qu'il n'admettait pas, bien que catholique fervent, que l'on divise et fasse s'entregorger les Bretons au nom de l'intolérance religieuse — c'est à lui que la Bretagne doit d'avoir évité l'opprobre d'une Saint Barthélémy. Pauvre, il refusa à la mort de François Guillard le poste glorieux de Président de Bretagne afin de conserver des loisirs pour servir son « cher Pays », selon le mot qu'il écrivit cent fois.

C'est le 13 février 1590, que devait mourir au château de Tizé à Cesson, l'homme qui, selon Planiol « incarna l'esprit de « Résistance et de conservation qui caractérise les Bretons ». Les émissaires du Roi lancés à sa poursuite le recherchaient pour l'incarcérer et le livrer à un Tribunal d'exception. Il nous a lui-même donné le sens profond de son œuvre et de sa vie dans la préface de « l'Histoire de Bretagne « accomplie »... pour adviser ceux qu'on voit passer en leur propre pays, ignorer les principes de leur naissance et diamètres anciens, ceux qui descendants d'ancêtres vertueux sont déçus de ce rang, pour avoir laissé avorter la vertu de leur sang par faute de culture, comme les plantes dégénérentes et la vigne devenant en labrusque ; et lever le cœur à ceux qui s'y sont maintenus, de continuer et suivre la lueur du flambeau que les prédécesseurs leur ont allumé... J'ai repris les origines, demeures et progressions de cette Nation... semence des gaulois restante seule en Occident... »

Peu après sa mort le Parlement de Bretagne à Nantes, sur réquisition de l'avocat général Yves Toubanc, fit saisir ses papiers pour, hommage que ne reçut jamais nul autre breton, les proclamer « PROPRIÉTÉ NATIONALE DE LA BRETAGNE ».

Depuis, toutes les Facultés de Droit du Monde comportent son portrait ou sa statue, sauf une, celle de Rennes où il enseigna bien sûr, aussi ingrate que sa ville qui omet de signaler sa maison natale pourtant toujours debout. Mais qu'importe, le Druidisme méprise les statues. Humble et suprêmement intelligent, il ne voulut d'autre gloire que celle de la Bretagne et il se glorifie en

elle. Comme Lejean, « partout je retrouve ce patriote occupé à poser la limite infranchissable entre la nationalité absorbante et la nationalité absorbée, ou du moins qui se dispose à l'être... » « ...Je ne sais si j'interprète sa pensée, mais il me semble voir l'Enée armorikain recollecter les traditions de sa Patrie comme le plus sûr palladium dans la Nuit sans étoile qui s'avance, et se préparer à les emporter sans son manteau pour les arracher à l'abîme; que dis-je? pour qu'elles deviennent le lumineux signal autour duquel tous les vrais fils d'Armor viendront se rallier. »

Son œuvre et son action de chef breton ont servi la Bretagne et l'Humanité toute entière. Barde parmi les Bardes, Celte par excellence, promoteur trois siècles durant de toute pensée bretonne, il réside dans le Gorsedd éternel, à notre tête.

Travail réalisé au sein de la Commission des Juristes du Gorsedd.



Notennoù a Genelyezhouriezh

IV. — PREDER HA POELL (kendalc'h)

En un doare henvel a-walc'h e teu hor **preder** eus Kt. * **qritarjo** - ha **prederi**, anv. diheverz, eus Kt. * **qritarijô**, l^o. * **kwrtarjô** (s. Jackson, LHEB. 353, 359). Hervezon, e tremenad eus « ober ul labour, aozan » (s. Kb. **peri**) d'an damant degaset gant al labour, hag ac'han, d'an damant, d'ar sorb hag en diwer da **Nachdenken**.

Ar **brederouriezh**, esa, a zo he c'hentwerzh un ober hag un neuzian ar bed. Ne hellan ket herzel ouzh sonjal e troidigezh aviel Yann gant an Dr. Faustus : « Er penn-kentan e oa ar gwered ». Prederian a zo krouin, bezan chalet gant an amva ha rein un neuz dezhan. N'eo ket koll e amzer... Davein a ran aman da vezad ar **Sorge** gant prederourion gevadek an hanvoud. Mui-oc'h-mui e teu anit din hor bo da eilbrederian e-barzh ur framm brezhonek imbours'hiou an anadennoniourion ; ar prederian an tostan ouzhimp eo o c'herzhed, daoust da ziforc'h ar binvigi impleizet. Aman e tamvev henawen ar Sterenn evel ma voe klevet gweizhall gant Glemarec ha m'henn diskouez anat va c'heneil Rigâkos en e studi « Hent ar Ouenn, hent an Natur » (**Ar Stourmer**, passim) ; mar bez diot kenan komz a « rinvelloniezh sterennel » pe a « nerzhoniezh sterennel », evel, ma reas tud zo e Germania nepell zo, n'end eo ket henvel evit ar prederian ken ereet strizh m'edi hor rummoù prederouriezhel ouzh ar rummoù yezhadurezhel ha yezhel ; un endanstrad sterennel ez hanvez hon tosta ouzh kerzhed ar brederourion c'herman hag hor pella diouzh heni ar C'Hallaoued hag al Latined all. Kefridi ar brederourion vrezhon e vo difraostan an dachenn ha lemel diwarni an dreog bet strewet gant ugent kantved a latinaat brezel ha kravezel.

§ 4. — Meneget em eus uheloc'h ur frazenn tennet eus mabinogi **Pwyll Pendeuc Dyuet** ; setu penaos ez a war-arok an danevell : « **Arglwydes** », heb y **Pendaran Dyuet**,

« **da yd enweist dy uab, Pryderi. A goreu y gueda arnaw Pryderi uab Pwyll Penn Annwn.** » « Intron, eme Bendaran Dyfed,

mat ez anvzout da vab Pryderi ! Hag eus ar gwellan e tere outan : Pryderi ab Pwyll penn Annwn » (PKM. 26). Boas a-walc'h eo bet Kembreiz da sevel hevelep nesterioù : s. da skouer **Nerth uab Kadarn** ; met kentelius hag arouezius e hanval din ar c'henveriadur-man, oc'h eren ar **brederi** hag ar **poell**, ha ne fell ket din o disrannan er studi-man.

§ 5. — Kregin a rin gant rein divizadur ar ger e nevezvrezhoneg hag er yezh koshoc'h evel a ris gant **preder**. Kavout a reer e geriadur R. Hemon, DBF 346 b : « **poell** m. raison ; bon sens ; mesure ; prudence ; ficelle (s. izeloc'h) ; fil (du discours) » ; « **poellad** m.-où réflexion, spéculation, effort ; intention, pensée, « **poelladenn** f. - où exercice, tâche » ; **poelladin** v. réfléchir, méditer ; s'exercer ; s'efforcer ; s'appliquer (**war à**) » ; « **poellat** v. réfléchir, comprendre » ; « **poellek** a. sensé ; raisonnable » ; « **poellus** a. sensé ». S. ivez E. Ernault, GBG 477-78.

E. krennvrezhoneg ne gaver nemet **poellat** « intention, pensée, disposition, caractère, humeur », DEBM 355, GMB. 501-502 ; R. Hemon, **Trois Poèmes En Moyen-Breton**, Dublin, 1962, a dro.

Ma ho pede a poellat don (P. 100)

gant : « Qu'il les priaît du fond du cœur », s. notenn p. 109. Anat eo ez oa anavezet mat ar ger **poell** e krennvrezhoneg, daoust ma n'e gaver ket er skridoù. Talvoudus e hanval din diskleriadur Pelletier, meneget e GMB. 501 : « poëll lien, attache, arrê, tout ce qui retient les choses en bon état ». Ac'hann ster kevadek **poellan** ha **poell-loeroù**.

§ 6. — E kerneveg n'eus roud ebet eus ar ger, nemet, marteze en e gavhed en dro-lavar **yn kettep pol** « every person », PC 841, 3054, met ne ve ket dic'hallus hor bout aman levezon ar Sz. **poll** « **penn** », krSz. **pol**, reterfrizeg **poll** « round, full, fleshy ».

E kembraeg e kaver **pwyl**, **pwylledd** « discrétion, steadiness », **pwylgar** « discreet », **pwylgor** « committee » (digant ar ger-man ez eus bet amprester nBr. **poellgor** gant ar varzhed (1), ***pwylliad** « intention, thought » ; **pwyllo** « to steady, to consider, to reason, to reflect » ; **pwyllog** « prudent, wise, deliberate », ***pwylilig**, henvelster. Abaoe prantad ar gentverzh (lese Aneirin, Taliessin, Llywarch Hen) eo anavezet **pwyl** hag e c'herioù deveret, da skouer :

kat gwortho ny bu ffo pan pwyllat (C.T. 2)

« ur gwarez emgann ne voe ket an tec'h a boellad (verb dic'hour amz. drem.) » (s. CT. 35). Kavout a reor skouerioù all e CA. 101. Da bwyll ez eus ur ster kevatal ha Br. **anien**, Kb. **anien** e barzhonegoù Llywarch Hen :

Pyll Wynn, pwyll tan trwy lumon (CLIH. 5)

« Pyll Wenn, anien an tan dre ur siminal » (= henvel ouzh an tan), s. CLIH. 85 hag AP. 28.

En henviverzoneg ar c'hezh ger a vez kavet : hlv. **ciall** « understanding », hag ar verb **ad-ciu, ad-ci** « e welan, e wel » (GOI 132). Anavezet eo ivez e nlv. **ciall** (= **poell**) b. « sense, common sense, reason, reasoning faculty, intellect ; prudence, discrétion ; wisdom ; cause, motive, meaning ; reasonable result » ; **ciallach** (= **poellek**) agw. « sensible, rational, discreet » ; **ciallachadh** g. « act of signification » ; **cialladh** g. « act of equalising, poisoning, balancing » ; **cialldacht** b. « sense, prudence, discrétion » ; **ciallmhar** (= ***poellveur**) agw. « sensible, prudent ; wise, rational, as a rule, or law », h.a. (Dinneen, FG7B2. 187-88).

Ret eo menegin ivez Br. **arboell, arboellin**, s. GMB 36, hag ar Kb. **arbwyll** daoust da heman bout disfizius peogwir n'e gaver ket araok geriadur Owen Pughe, s. GPC. 179a a reas gantan evit trein Sz. **logic, reason**. Gwirion, avat, eo ar ger brezhonek, impler et dreist-holl e Bro-Ereg.

§ 7. — Anavezet eo handon ar gerioù-se ; dont a reont eus ar wrizienn le. ***kwei** - « worauf achten » (IEW. 636), hag ac'hann « animadvertere, strafen, rächen, büssen ; Sühne, Geldstrafe, deren Wert, Preis, Schätzung », he deus roet meur a c'her evel hln. **câyati** « nimmt wahr, beobachtet, hat Scheu, hat Besorgnis », hln. **citi** « Verständnis », hln. **cit** « Geist, Intellekt », He. **atizô** « beachte nicht » (gant a-nac'hus) ; gant ar gourfenn-ger -no- hon eus He. **poinê** (eus derez leun en ablaot eus ar wrizienn : le. ***kwoi-nâ**) bet amprestet gant al La. **poena** tremenet da c'houde e brezhoneg ma roas Kb. **poen** ha Br. **poan** ; ur ger damhenvel, met gant derez gwan ar wrizienn, le. ***kwinu-t-s**, a zo deut da krlv. **cin**, gen **cinad** « Schuld », nlv. **cian** « tedium, grief, depression of spirits » (Dinneen, FG7B2 188 a). Deut e vizie da ***pen** e brezhoneg ha da ***pyn** e kembraeg.

Gant ur gourfennger ***-lâ** staget ouzh derez leun ar wrizienn, le. ***kweislâ** a roas Kt. ***gêslâ** hag hor gerioù **poell**, **pwyll**, **ciall**, s. Lewis-Pedersen, CCCG. 350, h.a. D'am meno e ranker lakaat aman ivez anv. mab Llywarch Hen hon eus meneget uheloc'h,, **Pyll Wynn**, bet lazhet en emgann : **pyll** a c'hell dont eus derez gwan ar wrizienn, gant al ledanadur ***-s-** ivez, hag ar gourfennger ***-lo-** : le. ***wislo-**, Kt. ***qislo-** a vizie aet da Kb. **pyll**, Br. ***pell** ha da krlv. ***cill** (s. krlv. **cin** uheloc'h).

§ Dre zegouezh n'end eo ket neuze, e liammas hen Gembreiz Pwyll ha Pryderi : dindan an eil ger koulz ha dindan egile e kaver ar meizhad a boan, a striv. Ur sellad ouzh ar bed eo ar **poell** (s. hlv. **ad-ci**, ***ad-kwiset** « e wel), met ret eo poanial evit tizhout ar sellad-se, ha meizout e ster evel m'henn diskouez an hln. **cintâ** « preder, prederi » diwanet eus ar gezh wrizienn. Hogen muioc'h a urzhiadur a frammadur ez eus dindan ger **poell** eget dindan **prederi** ha ne gavan ger gwelloc'h ebet eget **poelloniezh** evit envel ar ouezoniezh a reer anezhi **Logik** evel ma voe divizet ster ar ger gant Rudolf Carnap, **The Logical Syntax of language** 5, London, 1959, p. 233 : **As soon as logic is formulated in an exact manner, it turns out to be no nothing other the syntax either of a particular language or of languages in general.** Pryderi uab Pwyll ? A hell bezan. Pwyll uab Pryderi ? Diougel eo !

Paris, 31-12-1962

KADVAN.

(1) Re aes e ve din bout « speredek » alamodek eus Bro-C'Hall mar teuhe din ar c'hoant da studian ar ger-man...

Les Séries du " BARZAZ - BREIZ "

SUITE

< LA SÉRIE 9 >

Neuf petites mains blanches sur la table de l'aire
Près de la tour de LEZARMEUR
Et neuf mères versant beaucoup de larmes.

Neuf korriganes dansant
Couronnées de fleurs, vêtues de laine
Autour de la fontaine, sous la pleine lune.

La laie et ses neufs marçassins
A l'entrée de leur bauge
Grognant et fouissant
Fouissant et grognant
Disciples ! Disciples ! Disciples ! Accourez au pommier
Le vieux sanglier va vous instruire.

Si la série 8 nous a initié aux fêtes rituelles, en honneur chez nos lointains prédécesseurs, la 9, elle, va nous donner de très intéressants détails sur la vie et le sacerdoce des femmes consacrées, que l'on appelle à tort, les Druidesses. Le premier tercet de cette Série semble, à priori, être la peinture granguignandesque d'une scène dramatique, au cours de laquelle neuf enfants auraient été mutilés sous les yeux de leurs mères. La suite, heureusement, nous fait comprendre qu'il n'en est rien et que nous assistons seulement à ce que nous appellerions, aujourd'hui, une prise de voile. Neuf jeunes filles prononcent leurs vœux, lesquels d'ailleurs, n'étaient pas perpétuels, car, après un certain nombre d'années passées au service de la spiritualité, les femmes consacrées étaient en droit de réintégrer la vie civile, de se marier et d'avoir des enfants, tout comme les autres. Toutefois, cette entrée, disons, en religion, entraînait une séparation de plusieurs années, avec les parents et l'on comprend pourquoi les mères versaient d'abondantes larmes. Le détail le plus intéressant est celui de la présence du dolmen. Nous savons que les monuments mégalithiques ne furent pas élevés par les Celtes, mais

par une civilisation très antérieure, mais, ils en avaient recueilli le symbolisme et les Sages n'ignoraient pas que si les menhirs représentent l'Unité, l'Esprit, la masculinité, les dolmens, eux, symbolisaient la Pluralité, la Matière, la féminité et qu'ils se trouvaient, de ce fait, être les monuments adéquats pour une cérémonie rituelle concernant des femmes.

Ces neuf postulantes, nous les retrouvons novices, exécutant les rites de leur charge. Ce sont les neuf korriganes (pretresses de la déesse KORIDWENN) et là, en un saisissant raccourci, l'auteur inconnu des Séries nous donne, en trois vers, toutes les caractéristiques sacrées de la féminité : KORIDWENN est la divinité matricielle de la condition humaine, ses signes sensibles sont la Lune, la Nuit et l'Eau. Or, en ésotérisme, tout comme en grammaire française, l'eau, la nuit et la lune sont du genre féminin. Les fleurs dont ces femmes consacrées sont couronnées sont, non seulement, une parure féminine courante, mais, en sus, elles sont l'organe de reproduction de la plante ; sans fleur, pas de fruit, pas de graine, tout comme, sans femme, pas d'enfant. Enfin, nos neuf Korriganes sont vêtues de laine. Or, s'il est indispensable que l'initié homme soit vêtu de lin, qui est un textile isolant, non seulement de la chaleur, mais encore de tous les fluides et radiations, dont l'émetteur spirituel qu'est le cerveau du Sage doit se préserver, la laine, elle, au contraire, doit être la vesture de la femme consacrée, parce que ses qualités absorbantes des fluides et radiations augmente les possibilités d'absorption des influx extérieurs, le corps féminin devant être, avant tout un récepteur. Fondamentalement, l'Homme pense et la Femme sent intuitivement.

Ces vierges, enfin, dansent en rond, autour de la fontaine, ce faisant, elles décrivent une circonférence, or, en symbolisme celtique, cette figure géométrique représente la succession évolutive des existences, lesquelles ne peuvent avoir lieu sans le concours de l'action génératrice de la Femme.

Si nous avons surpris les korriganes dans l'accomplissement de rites sacrés de leur charge, nous allons les trouver à présent, s'instruisant, car, il est nécessaire qu'elles apprennent ce qui doit être su par une femme consacrée. Or, le Druide, étant, en phraséologie celtique, désigné, très fréquemment, sous le vocable de Sanglier, par analogie avec le farouche solitaire des grandes futaies, il est normal que la supérieure des femmes consacrées soit désignée sous le vocable de Laie et les disciples, hommes ou femmes, du nom de Marcassins. C'est pourquoi nous trouvons, à présent, la Laie, c'est-à-dire la supérieure de ce couvent pré-chrétien, rassemblant ses neuf novices pour les mener au vieux Sanglier, à qui l'âge a conféré science et respectabilité, afin qu'il

leur donne son enseignement spiritualiste. Où va se dérouler ce cours d'instruction initiatique ?

Sous un pommier, car si, le Chêne est l'arbre du Druide, le Bouleau, celui du Barde, l'If, celui de l'Ovate, le Pommier sauvage est l'arbre sacré des Femmes consacrées. La pomme a toujours joué un très grand rôle, auprès des femmes des diverses mythologies. C'est elle qu'EVE cueille sur les conseils de LUCIFER transformé en serpent. C'est elle, encore, que le berger PARIS offre à Vénus, consacrant ainsi la prédominance de la beauté féminine de cette déesse, sur celle de ses concurrentes. Il était normal que la mythologie celtique ne manquât pas à cette règle quasi générale et que de ce fait la pomme et le pommier devinssent les symboles des femmes consacrées de la Celtie.

Mais, pourquoi plus la pomme que la pêche, la poire ou tout autre fruit, tout aussi générateurs de reproduction ?

Là, une petite expérience pratique s'impose. Prenons une pomme et un couteau. Au lieu d'ouvrir le fruit, comme on le fait généralement en partant de la queue vers le sommet, séparons-les en deux horizontalement. L'on s'aperçoit, alors, que la section de la pépinière organe de reproduction par excellence, représente une étoile à cinq branches ou pentagramme, ce qui, dans tous les symbolismes, y compris le celtique, est le symbole de l'Homme en évolution, de l'Homo sapiens des Latins, du TAL LIRZIN du mythe de KORIDWENN et du nain GWION.

La pomme recelant en elle le symbole de l'être humain, il était logique que le pommier devint l'arbre de la femme, qui, de par sa nature est destinée à former réellement l'être humain en son sein.

KALONDAN.

Livres et Revues

OGAM - TRADITION CELTIQUE, P. Le Roux, B.P. 2, Rennes.
1 an : 30 F, CCP 29 368, Rennes.

Voici la revue **Ogam** arrivée à son quatorzième tome. Depuis 1948, date à laquelle elle fut fondée par le druide Kerverziou cette revue n'a cessé de progresser. L'imposant comité de patronage qui figure sur la couverture et où se retrouvent les plus grands noms de la celtologie contemporaine tels que les professeurs Julius POKORNY, Kenneth JACKSON, Vittore PISANI, Eric P. HAMP, Miles DILLON, Joshua WHATMOUGH, etc., montre tout l'intérêt que lui portent les celtisants du monde entier. Et à juste raison, car le travail accompli par l'équipe rassemblée autour de M. LE ROUX est sans commune mesure avec celui qu'ont pu faire dans ce domaine les autres revues bretonnes qui ne sont pourtant pas sans mérites.

Pour nous en tenir aux derniers numéros, on signalera les travaux de M. J. ANDRÉ sur l'archéologie du Morbihan (camps romains); de M. J. PINAULT sur l'élucidation du vocabulaire du calendrier celtique de Coligny et des questions de grammaire et d'étymologies brittoniques; de M. Ch. GUYONVARCH sur le vocabulaire gaulois, notamment le nom de la déesse **Bellsama**, irlandais, (élucidation philologique de la signification des fêtes d'Irlande : **Samain, Imbolc, Eughnasad, Beltene**); les traductions des plus belles sagas irlandaises comme par exemple la **Mesca Ulad** (Ivresse des Ulates) si importantes pour la compréhension de notre patrimoine; de Mille LE ROUX enfin qui s'est attachée au travail ardu de définition du festiaire celtique et dont les études sur Samain et Lughnasad font autorité et constituent un approfondissement de ce livre capital que tous les membres de la Gorsedd doivent avoir sur leur table de chevet : **Les Druides** (PUF. 6 F) publié l'an dernier dans la célèbre collection Couchoud aujourd'hui dirigée par M. Dumézil, professeur au Collège de France, dont on connaît les travaux sur la tripartition fonctionnelle de la société indo-européenne primitive. Kerverziou disait qu'ils étaient la pierre angulaire de toute étude sur les anciens Celtes.

Certains ont reproché à **Ogam**, assez paradoxalement, d'éviter

les « reconstructions » actuelles. Mais qui ne voit que le sens que nous donnons et donnerons au celtisme ne peut qu'être fondé sur des assises rigoureuses et fermes et qu'il faut à tout prix éviter de tomber dans ces excès de la celtomanie qui ont couvert de ridicule et pour longtemps des Le Brigant, La Tour d'Auvergne, et même, dans une certaine mesure tout l'œuvre de jeunesse d'un Villemarqué, pour ne citer aucun vivant? Certes la race des celtomaniaques n'est pas près de s'éteindre, mais gardons la lecture de leurs chefs-d'œuvres pour ces moroses soirées d'hiver où ils pourront déclencher un bon rire rabelaisien... Mais si nous voulons construire une Bretagne celtique, laissons là leurs rêveries bien intentionnées et assimilons ce que nous offre la recherche sérieuse, plus austère peut-être, mais apportant certainement en elle-même sa récompense : peu à peu se reconstituent devant nous les pièces détachées qui s'inséreront dans la grande synthèse que nous attendons et dont déjà les contours se précisent. Quand on relit les premiers numéros d'**Ogam** on est frappé et presque amusé de la candeur un peu naïve (1) avec laquelle un Kerverziou, par exemple, s'imaginait le monde celtique ancien. Cela marque tout le chemin parcouru depuis : la recherche de la celticité s'apparente sur plus d'un point à une énigme policière : quelques soupçons, une pierre ici, un texte là, puis les indices se précisent, une théorie se bâtit, dont on efface un fragment et voici un nouveau bond en avant. C'est à cette nouvelle « quête » du Graal qu'**Ogam** vous convie.

K.

Trois poèmes en moyen-breton. Traduits et annotés par Roparz HEMON (Mediaeval and Modern. Breton Series, Volume 1, The Dublin Institute for Advanced Studies), Dublin, 1962, 15.

En 1876-77, Hersart de La Villemarqué publiait dans la **Revue de Bretagne et de Vendée** (vol. xl et xli), puis en 1879 à Paris et à Nantes, sous forme de livre, trois **Poèmes bretons du Moyen-Age**, c'est-à-dire **Tremenuan an Ytron Guerches Marla, Pemzec Leuenez Marla** et **Buhez Mab Den**. Ces trois poèmes nous ont été conservés dans deux éditions dont on possède un exemplaire de chacune, actuellement à la Bibliothèque Nationale française à Paris : l'une de 1530, imprimée à Paris, l'autre de 1622, publiée à Morlaix; outre les poèmes, ces éditions renferment « **an Passion ha he goude an Resurrection** » que Villemarqué a publiés en 1865, sous le titre de **Grand Mystère de Jésus**.

M. Roparz Hemon, p. VIII, rend hommage à Villemarqué pour son édition : « Elle témoigne d'un travail considérable, et le glossaire moyen-breton placé à la fin de l'ouvrage est le premier essai de ce genre qu'on ait tenté. Publier de tels textes était en 1876 une entreprise beaucoup plus difficile qu'aujourd'hui. » Il n'était que juste de reconnaître ainsi la dette que l'on doit à Villemarqué pour la part qu'il prit au développement des études celtiques. Mais la réédition de M. R. Hemon était bien nécessaire : j'avais été moi-même frappé, en collationnant **Buhez Mab Den** sur l'édition in-24 de 1530, des divergences sensibles qui existaient entre le texte original et celui que donnait Villemarqué : on ne peut qu'être d'accord avec M. R. Hemon lorsqu'il conclut : « J'ai l'impression que La Villemarqué, ayant pris une copie hâtive du texte, s'est servi de cette copie pour publier son ouvrage. » Ajoutons que l'élégante « traduction » de Villemarqué n'a souvent que... peu de rapports avec le texte breton...

A ce point de vue, l'édition de M. R. Hemon constitue un énorme progrès : il pouvait utiliser, comme il le reconnaît lui-même, les travaux d'Emile Ernault, « le plus grand des linguistes bretons » dit-il justement, mais il les a lui-même considérablement approfondis. La lecture attentive des notes, pp. 102-163, apprendra beaucoup de choses à tous ceux qui prennent intérêt à notre langue. On y reconnaît le sens de la mesure et la très grande prudence de M. R. Hemon. Trop grande prudence même pourrait-on dire : devant un texte souvent manifestement corrompu, on pourrait s'attendre à certaines tentatives de reconstitution du texte original, ainsi que le fit souvent E. Ernault ; mais M. R. Hemon est résolument conservateur et ne propose que bien rarement une émendation, même lorsqu'une variante de 1622 donne manifestement la véritable lecture. On pourra également reprocher à M. Hemon le même défaut que dans son édition des **Christmas Hymns** : c'est bien rarement, et souvent avec une très grande réserve qu'il fait appel au gallois et au cornique, voire même au vieux-breton. A juste raison, il rapproche (§ 243/5) mB. **guezret**, qui serait devenu nB. ***gwered**, de W. **gweithred**, K. **gwythres** « acte, action », (j'avais indépendamment proposé cette interprétation, cf. **An Tribann**, 30, p. 5, note 3) et rectifie un contre-sens d'Ernault. Je ne suis d'ailleurs pas d'accord avec lui sur l'interprétation — malaisée au demeurant — des trois derniers vers de cette strophe 243 :

Pan vyzy sygur mailluret
Ne vezo mez pez a-z guezret
Ha quent monet da-em-breder.

Il traduit : « Quand tu seras sûrement enveloppé, / (?)
Tu n'auras honte aucunement de ton œuvre. (?) / Et avant de

partir, réfléchis en toi-même. » Il interprète justement **Pez** comme « pas, point, nullement » (j'avais pensé à une variante de nB. **pizh**, mais il a sûrement raison) ; par contre, je ne pense pas que mB. **mez** = nB. **mez** « honte », (cf. p. 107 note in fine) : il s'agit plutôt de nB. **meiz** « compréhension, intelligence » (pour la graphie, cf. nB. **deiz**, mB. **dez**, etc.) ; de même l'impératif **da-em-breder** peut-être, pour le sens rapproché de W. **pryder** (**Pedeir Keinc y Mabinogi**, 1951, p. 26, et notes de Syr Ifor Williams) « souci, anxiété », et du vB. **preteram** gl. **perpendo**. Je traduirais plutôt ainsi les deux derniers vers : « Tu ne penseras pas du tout à ton œuvre / et avant de partir, prends en souci. » Dans un autre cas, j'ai aussi du mal à le suivre : § 3 :

Da bout cougant presidentantes

E-n nef louan ha roanes.

« Pour être assurément présidente / au ciel joyeux et reine. » Il s'agit de la Vierge. En notes p. 102, M. Hemon dit à propos de **louan** : « La forme **louen** est plus répandue, mais nous avons Bn. 344 ont **aff heb gou ef-fiont louan** « à sa venue sans mentir ils furent joyeux », où **louan** rime avec **glan** ». La traduction peut se défendre pour le texte de **Barba** : il s'agit des patriarches délivrés de l'enfer par Jésus ; mais comme épithète du ciel, je crois qu'il serait préférable d'y voir un mot apparenté au vB. **Uuo-louan** (1) que Loth, **Chrest.** 146, rapproche de **Lou** — « lumière », cf. mW. **Ileu**, W. **golau**, B. **goulou**, et une traduction « au ciel lumineux » me paraîtrait plus convenable, tant pour le sens que pour la forme. Le seul autre exemple connu de **louan** en mB. pourrait aussi interpréter ainsi ; il n'est pas impossible non plus que le mot, plus ou moins tombé en désuétude, n'ait pu se confondre avec mB. **louen**, B. **laouen** cf. mB. **guen**, B. **gwen** « blanc » et « bienheureux ». On pourrait donc avoir ici un exemple d'étymologie croisée.

Il y aurait encore quelques réserves de détail à faire sur cette édition (par exemple, je ne crois pas, contrairement à ce que dit M. R. Hemon, p. 146, qu'il y ait une coupure entre les strophes 236 et 237 : la rime interne de 236/6 devient rime finale de 237/1), mais compte tenu de délabrement du texte et de son caractère éminemment archaïque, M. R. Hemon a su éclaircir remarquablement la plupart des difficultés et il est douteux que l'on parvienne jamais à les réduire toutes autrement que par des hypothèses aventureuses. Il nous a donné là un livre remarquable que tous ceux pour lesquels le breton est autre chose qu'une langue bantoue doivent lire et étudier attentivement : on dit beaucoup de mal de notre ancienne littérature authentique (de même qu'on loue sans mesure les forgeries des celtomanes du XIX^e siècle) ; eh bien, qu'on lise attentivement cet admirable

poème qu'est **Buhez Mab Den**, et l'on comprendra mieux quelle science de l'harmonie et de la versification possédaient nos ancêtres lorsqu'ils étaient encore des hommes libres et que les affreux jésuites du XVII^e siècle n'avaient pas imposé leur plate versification made in France.

K.

(1) Serait devenu *goulaouan en nB.

« UN SIÈCLE DE PÉDAGOGIE DANS LES ÉCOLES ». De H. C.

Rulon et Ph. Friot (librairie J. Vrin, 6, place de la Sorbonne Paris, 5^e) - 240 pages.

Le frère Henri-Charles Rulon, religieux de La Mennais, avait déjà signé bien des études historiques, aussi bien dans les annales de sa congrégation que dans les bulletins des sociétés savantes de Bretagne. Nous avons retrouvé avec intérêt son nom en tête de cet important ouvrage publié par la « Bibliothèque de la société d'histoire ecclésiastique de la France », ce qui n'est pas une mince garantie pour sa valeur.

Il s'agit d'une histoire des méthodes et des manuels scolaires utilisés dans les écoles des frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel, de 1820 à 1940. Mais pour être basée sur les archives d'une congrégation, cette histoire est en réalité un inventaire général et une critique des méthodes appliquées dans toutes les écoles primaires du siècle dernier, et tout spécialement celles de Bretagne où le vénérable J. M. de la Mennais et ses frères ont fondé la majeure partie de leurs écoles (en 1882, ceux-ci s'occupaient de 111 établissements en I.-et-V.)

Quelles sont les catégories de lecteurs intéressés par ce livre ? Les historiens, certes, surtout ceux qui ne veulent rien ignorer du passé de la Bretagne ; les pédagogues, bien entendu ; mais aussi tous les autres, y compris ceux qui ne cherchent qu'à se distraire. Ils y rencontreront des choses qui ne manqueront pas de les surprendre, par exemple les procédés de lecture et d'écriture du début du XIX^e sans livres, l'emploi des actes notariés, le temps passé à annoncer des choses incompréhensibles des enfants. Partant de ces tristes méthodes, ils voudront savoir comment les frères les ont améliorées, la sagacité et la persévérance qu'ils ont déployées pour publier et perfectionner des milliers de manuels.

« Un siècle de pédagogie » est, lui aussi, le résultat d'un travail long et opiniâtre et mérite — et combien — la large diffusion que nous lui souhaitons.

ROH VUR.

« **YVES LE MOAL** », par l'abbé Henri Poisson (les Presses Bretonnes, Saint-Brieuc) - 200 pajenn.

Eun tammig' zo dija eman al leor ze em dalh, adalek m'eo bet embannet, evid lâret ar wirionez, rag gand plijadur e lennan oll oberoù an abad Poisson, kar-tost din evel koz rener-skol hag ezel euz ar Gorsedd. Hag Erwan ar Moal, Drouiz Dir-na-Dor, a oa kar-tost din ive peogwir ez on bet unan euz qe ce yaouank yaouank-ze euz araog brezel 1939 degemeret ken brao gantan e Kermabrouz. En a embannas va skridou kenta en e gazetenn « Breiz », en a dlee beza diwezatoh ma faeron er skol-veur ha paeron meur a hini all, evel Mab Loïz, da skouer.

Gand frered Plouarzel, er skol Koadout, e teskas Erwan ar Moal lenn ha skriva. Goude e reas studiou-dreist e skolaj an Itron-Varia e Gwengamp hag er hloerdi braz, rag danvez-beleg a oa bet.

Eur vuhez kêr hag eeun a-neus bet Dir-na-Dor. « Feiz ha Kristen ! » Setu ar ger-stur ez eo bet ken feal dezan. Ya, bet eo kristen ha Breizad penn-kil-ha-troad.

E oberoù ? Marteze ez eo c'hoavezet ganeoh, par oah yaouank, tenn e « Bipi-Gonto » ken saouruz.

Ma fell deoh gouzoud hirroh diwarbenn « sant » Erwan ar Moal ha gweled al labour grêt gantan evel rener « Breiz », prezidant ar « Bleun-Brug », hag all... lennit al leor-man.

Eun druilhad oberennou e-neus skrivet an Ao. Poisson : Istor Beeiz, eveljust, anavezet e pevar horn ar Vro, med ive buhezad an abad Y-V Perrot, unan euz gourennerien veur Breiz, hini Yves Mahyeuc, aluzenner an Dukez Anna, hini an abad P.M. Lec'hvien, a oa e-touez gwella kenlabourerien E. ar Moal.

Eur mailh eo deut an Ao. Poisson da veza evit konta buhezioù. Gwir, eeun ha sklêr ez eo peb tra, ha skrivet brao.

ROH VUR.

- Histoire de Bretagne - 12 F.
 - L'abbé Jean-Marie Perrot - 6 F + port.
 - Yves Mahyeuc - 9 F + port.
 - L'abbé Pierre Marie Lec'hvien - 6 F + port.
 - Yves Le Moal - 7,50 F + port.
- Chez l'auteur : abbé H. Poisson, 22, rue Brizeux - RENNES.
C.C.P. 8 307 RENNES.

RAPPORT de la COMMISSION D'HISTOIRE

La Commission d'Histoire du Collège des Druides, Bardes et Ovates de Bretagne s'est réunie le samedi 24 août 1962, à Saint-Quay-Portrieux.

Elle était composée de

M. Marcel David, barde « Gwenn ha Du » docteur ès lettres, président.

M. Joseph Bertho, barde « Ab Alré ». Les autres membres étaient excusés.

Au cours de la séance, elle a examiné les moyens les plus propres à faire connaître l'Histoire de la Bretagne parmi le peuple breton et à l'extérieur. Il est évident que l'enseignement de l'Histoire de Bretagne est systématiquement négligé par le gouvernement français dans un but facile à comprendre.

Il nous appartient donc de pallier cette négligence volontaire par une série de mesures propres à répandre la connaissance des grands faits de notre histoire ainsi que des grands noms qui ont illustré notre passé !

Sans négliger l'action auprès du gouvernement français au moyen d'appels, pétitions ou même d'interventions d'élus locaux, il importe surtout de compter sur nous-mêmes, Bretons, même si nos moyens semblent limités.

Certes le travail est immense et on est parfois tenté de se demander par où commencer. La Commission a donc dressé un inventaire des possibilités d'activités qui s'offrent au Collège.

1°) ACTION DANS LA PRESSE

Multiplier les articles historiques dans les journaux bretons sympathisants ou non. Nous avons assez d'amis historiens ou érudits, capables de produire régulièrement des articles de vulgarisation historique intéressant le grand public. N'excluons pas non plus la presse parisienne très lue en Bretagne par le canal de laquelle nous pourrions de temps à autre porter la bonne parole.

2°) IMAGES HISTORIQUES

Editer des images genre Epinal relatant des grands faits de

l'Histoire de Bretagne ou la vie des Bretons illustrés. Le genre B. P. OLOLE... de jadis était une excellente formule.

3°) LIVRES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Nous possédons une série intéressante de manuels d'histoire. Nous pourrions demander à nos amis sympathisants d'en proposer dans les écoles publiques ou privées comme prix, lors des Distributions de fin d'année !

4°) LES JOURNÉES-SOUVENIRS

Encourager l'organisation de ces manifestations particulièrement enrichissantes. Le Gorsedd annuel pourrait comporter entre autre, l'inauguration d'une plaque commémorative rappelant le souvenir d'un enfant du pays ou d'un événement intéressant l'histoire de la localité où se tient notre assemblée !

5°) ACTION DANS LES CERCLES CELTIQUES

Développer ou organiser là où ce n'est pas encore fait les cours d'Histoire de la Bretagne dans les divers Cercles Celtiques. Prévoir un diplôme d'Histoire de Bretagne délivré par le Collège aux meilleurs élèves à l'issue d'un examen annuel organisé si possible par le Collège.

6°) THEATRE BRETON

Encourager la production de pièces historiques bretonnes et « jouer » ainsi le passé devant nos compatriotes en les instruisant historiquement et même linguistiquement. Les troupes théâtrales de nombreux Cercles pourront être invitées à inscrire à leur répertoire ces productions nationales.

7°) PRIX DU COLLÈGE

Le Poellgor pourrait distribuer chaque année un prix dont le montant reste à fixer à la meilleure œuvre traitant un sujet historique se rapportant à la Bretagne. Il serait indiqué de demander à ce titre une subvention aux Conseils Généraux de Bretagne.

Pour la Commission.

Pour la Commission,
GWENN-HA-DU.

Nouvelles du Maghreb

La première réunion de l'année 1963 a eu lieu quelques jours après le début de notre année celtique ; puisse ce signe nous être favorable dans notre travail pour le collège.

Le Barde DAVID, Gwenn-ha-Du, nous fait part du mariage du fils de notre confrère AN HADER. Didier JOSSET a épousé M^{lle} Annie HAMON, de Nantes, à Rabat, le 4-7-1962.

— Votre secrétaire, KARREG VOR, est grand-père d'une petite fille née au foyer de sa fille aînée le 19-10-1962 (Joëlle, Guemenée, Annick).

— Notre ami Jobig JAFFRENNOU (Kizeller) a été décoré du Mérite artisanal de France. Nos plus vives félicitations...

GWENN HA DU nous fait ensuite un exposé très détaillé sur l'assemblée du Gorsedd 1962, auquel il a participé.

Nous tenons à remercier la municipalité de Saint-Quay-Portrieux d'avoir subventionné notre Collège, faisant connaître ainsi un peu mieux notre position sociale, et d'avoir apporté une aide efficace à la réussite de cette manifestation.

Cette réunion, qui a eu lieu dans une ville très fréquentée par les touristes, a été, pour la partie extérieure, une réussite par le respect et la curiosité qu'elle a inspirés parmi la foule et ensuite par le travail fourni au sein du Collège lui-même et des résolutions qui ont été prises.

Nous tenons à féliciter le poëllgor et les membres du Collège qui ont œuvré effectivement pour l'organisation.

Le deuxième chapitre de nos discussions a porté sur le caractère confidentiel de nos réunions et de nos discussions.

Le caractère un peu fermé de nos relations permet de « voir venir » les curieux, de les sélectionner et de repérer les personnes ayant une garantie nécessaire, ainsi qu'à un petit groupe de personnes ayant les mêmes idées et buts d'être plus en confiance. Dans le feu des discussions, des confidences peuvent être faites

qui pourraient, par leur teneur, gêner ceux qui les auraient faites et être mal interprétées par des tiers.

La question assurance-décès, qui a déjà fait l'objet d'un P.V., est reprise et nous demandons au Poëllgor d'en discuter le but, les moyens et l'application.

KARREG VOR propose que la participation minimum de chaque membre du Collège soit portée à 2 000 F., permettant ainsi d'apporter une aide plus efficace, en particulier à la parution de AN TRIBANN.

MM. GERIN et DERVOUOT sont proposés comme ovates d'honneur pour les services qu'ils ont rendus et rendent encore à la Cause bretonne.

KARREG VOR demande, d'autre part, qu'une lettre de félicitations et d'encouragement soit envoyée à M. Jacky JOSSET, fils de notre confrère AN HADER, pour le travail qu'il effectue auprès des jeunes et dans son groupement ; qu'une lettre d'encouragement soit envoyée aux Présidents des Groupements de l'Armorique de Casablanca et des Bretons de Rabat-Salé pour le travail culturel fourni en 1962 et les résultats obtenus par leurs groupements au sein de la Communauté française et du peuple marocain.

AN HADER demande de pouvoir inviter à notre prochaine séance M. JACQ, ancien Président des Bretons de Rabat, celui-ci ayant manifesté de l'intérêt pour notre Collège et les buts qu'il s'est fixés.

La question des rites et obligations des membres a été discutée, ceci en vue des manifestations publiques qui pourraient survenir.

Les droits et devoirs des membres d'honneur en ce qui concerne le port de la saie, toque, écharpe, tunique, prise de position au sein de la Kevrenn ont été abordée et GWENN HA DU prendra position à cet effet.

Notre confrère PENN TY est toujours souffrant ; nous lui souhaitons le courage nécessaire pour supporter son mal et, d'autre part, un prompt rétablissement.

De même pour notre ami JOBIG (Kizeller), qui vient d'avoir un accident dans son atelier, accident qui lui a valu deux côtes cassées et pas mal de courbatures.

LES JURISTES EN DEUIL

La Commission des Juristes du Gorsedd a la tristesse d'annoncer la mort du plus illustre de ses membres, ROGER LE NOAN, Barde d'honneur, qui avait accepté d'être son Président d'honneur, avec l'agrément du Vénérable Grand Druide.

Né à Guingamp en 1893, il fut professeur de Droit Civil à la Faculté de Droit de Rennes. Devenu Magistrat, il voulut rester homme de Science et de Justice pure, se refusant à juger son semblable dans lequel il discernait toujours un frère, même chargé de menottes. Il devait devenir Doyen de la Première chambre civile de la Cour de Cassation, n'accédant jamais à la Présidence par ignorance de l'art d'être courtisan. Il est universellement connu et célébré comme juriconsulte notarial. Ardent Breton de cœur, il envisageait, lors de sa très prochaine retraite, de rentrer au Pays pour y devenir « Barde à part entière » selon son propre mot, et de travailler activement au sein de notre commission, dont la création avait ressuscité chez lui les enthousiasmes du jeune Trécorois qu'il avait été. Ses notes et travaux de droit breton sont d'ailleurs nombreux, puissent-ils être sauvés et réunis.

La Commission des Bardes-Juriconsultes fière de le compter moralement et à jamais en son sein, exprime sa douloureuse sympathie à la famille LE NOAN durement éprouvée par cette perte cruelle.

Tout le Collège s'associe à la Commission des Juristes pour assurer la famille LE NOAN de toute la part qu'il prend à sa peine.

Doue d'e bardono !

SCOL HAF KERNEWEK

A Summer School of Cornish will be held at Brandon College, Strangways Terrace, Truro, from 31 st August to 6 th September, 1963, inclusive. There will be courses for beginners and more advanced students, concentrating mainly on spoken Cornish, and talks and lectures in Cornish, followed by discussions. Some Cornish plays will be performed and it is hoped to arrange one or two walks and picnics on which only Cornish will be spoken.

The fee will be 15/- for the full eight days or 2/6 a day for odd days. Lunch and tea will be obtainable at the school (lunch 3/4, tea 1/6d).

Full détails and enrolment forms can be obtained from :
Miss J. E. Petchey,
3 Parkvedras Terrace,
Truro, Cornwall.

LEORIOU HA KELAOUENNOU

Resevet hon eus e-doug an trimiziad kentan :
« Fiseled Gronvel ». Heulian a reomp gant plijadur gwellaennou bugale skol an Ao. MERSER. Un dra a zo sur : dont a raint a-benn da skrivan o yezh pa erruint da zen. Ha se a zo pouezusoc'h eget an doareoù-skrivan... Gwelout ar chomlec'h war c'holoenn « An Tribann ».

« Le Courrier National ». Gazetenn roueelourion Bro-C'hall a anzav plas hor Bro en o c'henreizadur. Skrivan da R. Guyomard, Le Bourg, Montsecret (Orne).

« Celtic News ». Kelaouen roneoskrivet ar C'hevre keltiek hon eus komzet anezhi er bajenn gentan. Keleier ar c'houec'h bro geltiek. Skrivan da Hon. Treasurer, Dr Noelle DAVIES, « Coolagad », Greystones, Co. Wicklow, Ireland.

« Celtia ». Tribune libre du Mouvement breton. Pennadur dudius R. Tugdual ha Yann Razavet.

« Mediolanon ». Kelc'hgelaouenn moulet an « Association pour une Spiritualité Occidentale et une Civilisation Autochtone » renet gant hor c'heneiled E. Koarer ha A. Dartige du Fournet a bleustr, gant kement a galonegezh, war ur Skiant diaes : ar brederouriezh geltiek. Skrivan da : Avenue des Druides e Karnak (Morb.) C.C.C. Nantes 18-19-79.

« L'avenir de la Bretagne ». Heulian a reomp gant aked ar strivoù evit al Lezenn-Stur goulennet gant ouzhpenn 1500 penn uhel warlene.

« Wanig ha Wenig ». Hor gourc'hemennou d'an Ao. Kalvez a ra war-dro ar gazetennig-se Pegen eurus e vefemp da lenn istor Lostberr an Arzh hag ar pennadoù all e lizherennoù moulet. Hetin a reomp kalz a goumanantou da « Wanig ha Wenig ». Sonjit d'o bugale, kenvreudeur ker ha lennerien ger !

« Ar Hilhog Gall ». Ar follennoù-se a zigaso trouz bras e poull raned an Emsav. Da welout stad reuzeudig hor Breiz, hag ez a gwasoc'h-gwasan, tud yaouank a ziskouez o dic'hoanag hag o c'hounnar dirak kement a laoskoni. Daoust hag ez eo ar gwir ganto ? Mererezh : M. FERRY, E 75, Les Sorbiers, Chevilly-Larue (Seine).

« Lizher-kelc'h kamp etrekeltiek ar vrezhonegerien ». Ur galv da beb hini evit klask ul lec'h da gamp an hanv-man.

« Bulletin Mensuel de Prévisions Météorologiques et Cosmiques ». Skrivan da Paul BOUCHET, 40, rue Colonel-Fabien, Drancy (Seine). C.C.P. 2707-75.

« Ar Stourmer ». Savet eo evit difenn « gouenn ha glenn, gwad ha glad » en un Europa unanet Goulenn da : It. Josseaume, 12, rue du Mail, Savigny-sur-Orge (S.-et-O.).

« Evezhiadennoù war c'heriadur Roparzh Hemon ». Digemeret hon eus gant plijadur al leor-se a binvidikay ar yezh a gomzomp bemdez. Trugarekomp F. KERVELLA eus e labour. Priz : 8 lur da gas da « Revue SKOL », Plouzec (C.-du-N.).

KAVET E VO EN NIVERENN A ZEU...

- « Notennou a genelyezhouriezh » gant Kadvan.
- « Les séries du Barzaz-Breiz » par Kalondan Keleier. ha kalz a draou ken dudius all...

GORSEDD 1963

Notre Congrès aura lieu cette année les 9, 10, 11 et 12 août, à VANNES, parallèlement aux traditionnelles « Fêtes d'Arvor ». Nous sommes assurés de l'appui des personnalités qui dirigent activement ces fêtes, de l'appui de nos amis des associations bretonnes de la ville et également de l'appui de M. LE SAUX, adjoint au maire et de M. DECKER, maire, reçu Druide d'honneur de notre Collège lors de ses assises de 1939 en cette même métropole de Bro-Wened.

Ces résultats, nous les devons à notre fidèle confrère le Docteur Paul LAURENT, grâce aux efforts qu'il déploie depuis de nombreux mois en liaison avec notre secrétariat. Nous ne manquerons pas de lui en exprimer toute notre reconnaissance.

Voici ce que le Docteur LAURENT nous écrit à ce sujet :

« Evit roll an traoù, setu ar pezh a zo bet divizet :

Gwener da nozh : gouel aozet gant ar soudarded gwisket gizh kozh gant dilhadoù ar c'hantvedoù tremenet.

Disadorn da 2 eur : digemeridigezh en Ti-ker

Disadorn etre 2 eur ha 6 eur e vo roet d'ar Gorsedd ur sal en Ti-ker evit e labour.

Disadorn da nozh : gouel dirak ar mogerioù; ar Gorsedd digemeret.

Disul da 11 eur : lidoù ar Gorsedd ha goude, lein bras gant pennoù uhel ar rann-vro. Disul d'an abardaez : pourmenadenn e lestr war ar Morbihan, diskenn da Lokmariaker hag un droiad gant kirri da wellout ar mein betek Karnak.

Disul da noz : gouel folklorel gant un hanter eur d'ar Gorsedd marteze. »

Pour ne pas précipiter le travail des Commissions et l'Assemblée générale, nous serons peut-être obligé d'étaler notre propre programme sur la matinée du lundi 12.

Toutes ces indications ne sont formulées que sous toutes réserves. Elles sont susceptibles de changements importants. Une circulaire vous parviendra en temps voulu avec des renseignements détaillés.

SKODENN 1963

Trugarekaat a reomp hor c'henvreudeur o deus kaset o skodenn 1963 hag hor mignoned o deus paeet o c'houmanant. Degemeret hon eus gant anaoudegezh-vat ar profou lakaet ouzhpenn.

Mar kredit hon eus boulc'het un hent mat, skoazellit ac'hanomp gant ho labour hag hoc'h arc'hant.

Rein a reomp da be ezel muioc'h eget an dek lur goulennet peb bloaz. Mar fell deoc'h gwelout ar Skol-veur tizout ur urziadur dreist, ez eo ret deoc'h hor skoazellan.

GORSEDD KERNE-VEUR

Digemeret hon eus ul lizher digant hor c'heneil Mr. Richard G. JENKIN, sekretour-meur Gorsedd Kernow evit lakaat da anavezout e vo dalc'het he lidoù d'ar sadorn 7 a viz gwengolo 1963 e Zennor, d'ar lec'h anvet « The Giant's Rock ». Ma ra glao e vo savet an traoù e Penzans.

An embann a vo graet hervez ul Lid all d'an 20 à viz ebrél, goude diwezh ar C'hendalc'h etrekeltiek. Drouized, Barzhed hag Ovizion a zo pedet da zont niverus.

COMMISSION « ARTS ET FOLKLORE » ET COMMISSION LINGUISTIQUE

Des circonstances indépendantes de la volonté de la Rédaction, ont empêché la publication des résolutions de ces deux commissions, malgré les brillantes interventions de leur rapporteur respectif. Un effort spécial sera fourni par les membres des Commissions précitées pour développer ce qui a été élaboré au cours du Congrès 1962.

Le Comité a tenu ses séances à Paris, le 15 et le 16 mai 1967. Les membres du Comité ont examiné les propositions de la Commission et ont décidé de recommander au Gouvernement français de...

COMMISSION DE LA

Le Comité a tenu ses séances à Paris, le 15 et le 16 mai 1967. Les membres du Comité ont examiné les propositions de la Commission et ont décidé de recommander au Gouvernement français de...

IMPRIMERIE
F. ALLAIN
 43, Rue du Corps-de-Garde
 - NANTES -

Des conclusions ont été tirées de la réunion de la Commission, ont empêché la publication des conclusions de ces deux missions, malgré les brillantes interventions de leur rapporteur respectif. Un effort spécial sera fourni par les membres des Comités pour développer ce qui a été dit au cours du Congrès 1967.